

# La démocratie participative

Le Collectif Arc-en-Ciel, comme il l'a déjà indiqué longuement dans ses plaquettes et lors de sa réunion publique du 19 février, est très attentif à cet aspect de la « gouvernance ». L'implication des citoyens et pas seulement leur consultation nous apparaît comme fondamentale. Cette politique participative prendra des formes diverses.

- **Au sein du Conseil Municipal**

Il est bon que tous les élus puissent jouer un rôle réel au Conseil Municipal. Pour cela, qu'ils soient de la liste majoritaire ou issus des autres listes, ils doivent pouvoir exercer leur mandat dans les mêmes conditions. Ces élus « minoritaires » auront, non seulement, comme le maire actuel l'a fait remarquer, une salle à leur disposition, mais il est logique de penser que cette salle devrait trouver sa place dans la mairie elle-même. Ils devraient pouvoir disposer aussi des facilités accordées aux élus de la majorité (téléphone, photocopieur,...). La mise à disposition des documents de travail devrait non plus ne pas se cantonner au respect des textes en vigueur.

- **Au niveau de la commune**

Nous mettrons en place les « structures » suivantes pour associer au maximum la population lorguaise aux décisions ou orientations sans pour cela qu'une lourdeur ne s'installe :

- ***Les commissions extra-municipales***
- ***Les réunions de quartiers***
- ***Les réunions « coin de rue »***
- ***Le référendum décisionnel local***
- ***Le budget participatif***

Les commissions extra-municipales, outre le fait qu'elles associent des non-élu(e)s à la gestion de dossiers, mettent de la transparence dans les décisions. Une commission qui traitera de l'écologie et du bio aura, bien entendu sa place, mais ce ne sera pas la seule.

Les réunions de quartiers concernent, bien sûr, une partie restreinte de la population, mais elles peuvent créer une certaine solidarité qui fait parfois défaut

Les réunions « coin de rue » sont des rencontres impromptues avec les citoyen(ne)s

Le référendum ne sera utilisé que pour les gros projets. Etant donné que c'est une procédure relativement lourde, il ne nous semble pas opportun d'en prévoir un par an.

Le budget participatif, qui nous paraît être une des façons les plus efficaces de participation sera, dans un premier temps, limité à 10% du budget investissements (ce qui est recommandé par les communes qui l'ont expérimenté) puis, si tout se passe comme on peut l'espérer, ce pourcentage sera augmenté de 5% par an pour atteindre un quota que nous n'avons pas fixé à ce jour. C'est par la pratique que nous le ferons évoluer.

Les réunions d'information, si elles ne sont pas doublées de débats constructifs ne sont pas vraiment des procédures de démocratie participative. C'est bien si elles existent, mais c'est limité comme processus.

Les bilans d'activité peuvent être donnés mais si la population est régulièrement associée à la vie de la commune, ils ne seront que la conséquence des actions menées en commun. Ils deviennent quelque chose de logique

## L'ENVIRONNEMENT

Quand on relit les plaquettes éditées par le Collectif Arc-en-Ciel, on s'aperçoit que toutes les pistes que vous proposez dans la partie « SUR LE FOND » ont été explorées par notre groupe. Je reprends la plaquette n°2 :

- **Page2**
  - ✓ Rationaliser l'éclairage public
  - ✓ Adopter la « malette énergie »
  - ✓ Mettre en place une **Régie municipale de production d'énergie**
  - ✓ Valoriser les déchets verts
  - ✓ Engager Lorgues dans **l'Agenda 21**
  - ✓ Mettre en place une nouvelle organisation de collecte des déchets
  - ✓ Récupérer les eaux pluviales
  - ✓ Etudier la faisabilité de micro-stations d'épuration biologiques
- **Page3**
  - ✓ Aide à l'installation de jeunes agriculteurs bio pour..
  - ✓ ...un approvisionnement progressif local des cantines, cuisines municipales, maisons de retraite
  - ✓ Préservation des terres agricoles
  - ✓ Conservation de la bio-diversité
  - ✓ La santé

Nous n'avons pas fait le tour, dans cette plaquette, de tout ce qui peut être mis en œuvre dans ce domaine, mais il est clair que notre démarche va dans le sens de cette recherche d'une vie plus « propre », plus proche de la nature, une vie qui ne peut être que bénéfique pour les générations à venir.

La création d'un ou deux postes d'animateurs-conseils devra faire l'objet d'une étude plus approfondie. On ne peut répondre dans la précipitation à une question importante comme la création d'emplois, cette création entraînant des dépenses qui doivent être évaluées, car étant cause de dépenses sur le long terme.